

L'an deux mille vingt, le neuf décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-cinq novembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à La Cadière d'Azur sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : *Projet de coopération entre l'Institution Régionale et le Costa Rica présenté au financement de l'agence Française de Développement au titre du dispositif FICOL (Facilité de Financement des Collectivités locales françaises).*

Délibération N° 283-2020

Membres en exercice : 35

Membres présents : 17

Pouvoirs : 8

Excusés, absents : 10

Secrétaire de séance : Robert DELEDDA

Présents(es):

Laurence BRULEY

Simone CALLAMAND

Claude FABRE

Philippe SCHELLENBERGER

Mikaël SCHNEIDER

Helene VERDUYN

Frédéric CÔTE

Carine PAILLARD

Suzanne ARNAUD

Robert DELEDDA

Gilles-olivier PAYAN

Andrée SAMAT

Michel GROS

Jean-Yves DOLISI

Véronique DELFAUX

Hervé THEBAULT

Christian OLLIVIER

Pouvoirs :

Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux ;

Monsieur Henri BERGE, délégué de la commune de Gémenos, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie ;

Monsieur Jacques PAUL, Maire et délégué de la commune de La Celle, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, Maire, Président et délégué de la commune de La Roquebrussanne

Monsieur Patrice TONARELLI, Maire et délégué de la commune de Rougier, a donné pouvoir à Madame Carine PAILLARD, Maire et déléguée de la commune du Plan d'Aups Sainte-Baume ;

Monsieur Marc LAURIOL, délégué au Conseil Départemental du Var, a donné pouvoir à Madame André SAMAT, déléguée au Conseil Départemental du Var ;

Madame Patricia SAEZ, déléguée au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Madame André SAMAT, déléguée au Conseil Départemental du Var ;

Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Madame Laetitia TREMOUILHAC ; Monsieur Vincent AYALA ; Madame Laurence GAUD ; Madame Monique CHAMLA ; Madame Cathy SILVU ; Madame Sophie LE METER; Madame Virginie PHELIPPEAU ; Monsieur Jean-Michel CONSTANS ; Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Didier REAULT.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 16 octobre 2019 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvant le projet de coopération entre l'Institution Régionale et le Costa Rica présenté au financement de l'agence Française de Développement au titre du dispositif FICOL (Facilité de Financement des Collectivités locales françaises).

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de coopération décentralisée.

Dans le cadre des accords de coopération liés avec ses partenaires, l'institution régionale agit en soutien technique et financier sur des projets portés par des opérateurs régionaux mais également en tant que porteur de projet, valorisant ainsi sa propre expertise et celle de ses opérateurs.

Aussi, afin de mettre en œuvre efficacement une telle stratégie, l'exécutif régional a souhaité développer et formaliser un partenariat stratégique et opérationnel avec l'Agence française de développement qui met en œuvre la politique d'aide au développement de la France. Cet accord associe également la Caisse des dépôts et consignations. Il prévoit notamment que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se porte chef de file ou partenaire dans le cadre du dispositif « Facilité de financement des collectivités françaises » (FICOL) afin de cofinancer des actions de coopération décentralisée d'envergure.

CONSIDERANT

- Que L'institution Régionale a développé un projet de partenariat stratégique avec le Costa Rica
- Que ce projet de coopération a été soumis au financement de l'agence Française de Développement au titre du dispositif FICOL (Facilité de Financement des Collectivités locales françaises).
- Que ce projet vise au Renforcement des capacités en matière de gestion intégrée des ressources en eau, de préservation de la biodiversité, de gestion des parcs naturels et d'éco-tourisme
- Que ce projet mobilise les compétences et valorise les secteurs d'excellence de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de ses opérateurs et des acteurs économiques de son territoire ;

- Que l'institution Régionale a souhaité confier une partie écotouristique du projet au réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Que les actions écotouristiques mutualisés des Parcs naturels régionaux sont coordonnées par le Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Les actions de coopération envisagées sont

- **Réalisation d'un état des lieux / analyse comparative des filières écotouristiques en Région Sud et au Costa Rica, au travers notamment des :**
 - Politiques publiques en matière d'écotourisme
 - Actions et outils d'accompagnement à la structuration (formation, professionnalisation, accompagnement / financement des acteurs...)
 - Actions et outils de valorisation de l'offre écotouristique (défis/concours, promotion et marketing...)
 - Plateforme / Chainage partenarial de la filière écotouristique (imbrication nationale / régionale / départementale / locale)
 - Offres de services et les produits liés à l'écotourisme.
 - Engagements des professionnels en matière d'écotourisme (analyse des cahiers des charges/référentiels des principaux écolabels respectifs) en Région Sud vs Costa Rica
 - Initiatives des gestionnaires d'espaces naturels (équipement d'accueil du public, signalétique, aménagement canalisation des flux touristiques, sensibilisation du public...)
 - Liens productifs associés à l'écotourisme
 - Modes de gouvernance de l'écotourisme sur les espaces protégés & quelle implication des acteurs socio-économiques
 - Relation avec les habitants ou riverains des espaces protégés
 - Impact sur les communautés locales et systèmes de redistribution des bénéfices de l'activité touristique pour les communautés
- **Organisation de deux missions au Costa Rica et en Région Sud** afin de faciliter les échanges d'expériences, la rencontre des acteurs et l'identification des bonnes pratiques et qui permettra de connaître et d'analyser sur le terrain les aspects définis au point précédent.
- **Présentation et restitution des résultats et recommandations auprès des acteurs respectifs**
 - Rédaction du rapport final présentant l'ensemble des résultats (contexte, diagnostic, bonnes pratiques, recommandations, ...)
 - Elaboration d'une « brochure » présentant la synthèse des résultats de manière communicante
 - Organisation d'un évènement de restitution (conférence de presse, eductour,...)
- **Elaboration d'une proposition visant à améliorer les capacités opérationnelles et techniques des personnes liées à la gestion de l'écotourisme, dans une zone pilote définie sur la base de l'analyse effectuée.**

Budget prévisionnel de la composante écotourisme du projet piloté

Envoyé en préfecture le 14/12/2020
 Reçu en préfecture le 14/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-200031623-20201209-283_2020-DE

Dépenses	Montant €	Rece	
Coordination	32 485		
Coordination française du projet écotourisme - Région Sud	11 025	Agence Française de Développement	90 998
Coordination française du projet écotourisme - PNR Sainte-Baume	18 460	Région Sud	27 539
Coordination Costaricaine - Sinac	3 000	Costa Rica	3 000
Etudes et communication	72 383	PNR Sainte-Baume	18 460
Analyse comparative - politiques écotouristiques - Prestation de services (Région Sud)	64 383		
Actions de communication (PNR Sainte-Baume)	8 000		
Déplacements - Missions	35 129		
Déplacement délégation régionale au Costa Rica (PNR Sainte Baume)	8 732		
Déplacement délégation régionale au Costa Rica (Région Sud)	6 549		
Accueil délégation du Costa Rica en Région Sud (PNR Sainte Baume)	1 750		
Déplacement délégation Costaricaine en Région Sud (Partenaire Costaricain)	13 098		
Accueil délégation régionale au Costa Rica (PNR Sainte Baume)	5 000		
Total	139 997		139 997

Il est à noter que

- Le contenu des actions et le budget prévisionnel restent à être finalisés avec les partenaires du projet et sont donc susceptibles d'être modifiés.
- Le projet est porté administrativement et financièrement par le chef de file qui est la Région Sud.
- Le PNR de la Sainte-Baume, agissant pour le compte des PNR de la région Sud, portera financièrement uniquement les actions fléchées sur le PNR de la Sainte-Baume ci-dessus et non l'ensemble des actions de la composante
- Une convention de rétrocession sera passée avec la Région Sud afin de financer les actions portées par le PNR de la Sainte-Baume qui n'aura pas à apporter d'auto-financement autre que la valorisation de ses ressources humaines dans le cadre de la coordination française identifié ci-dessus.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide :

- De participer au projet de coopération piloté par la Région Sud et d'adopter les termes du projet annexé à la présente délibération, dans leur dimension technique et dans leur dimension budgétaire ;

- D'autoriser le Président à procéder à tous ajustements nécessaires au présent projet émanant des échanges avec les partenaires du Costa Rica et ayant fait l'objet d'une validation par l'Institution Régionale, tant sur la nature que sur les coûts ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs au projet, notamment la convention de rétrocession avec l'Institution Régionale ;
- D'engager les dépenses fléchées pour le PNR de la Sainte-Baume et ce pour le compte du réseau des PNR et des partenaires du projet de coopération.

Fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "Syndicat régional de la Sainte Baume" at the top and "syndicat mixte" at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.

Michel GROS